



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Gers

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

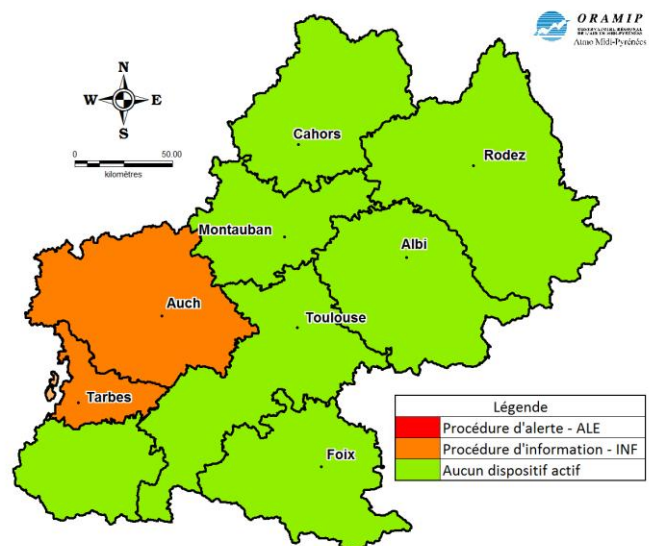
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 21/03/2015 à 08h00

Sur le département du Gers ainsi que sur l'arrondissement de Tarbes, l'ORAMIP mesure actuellement une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour la journée du 21/03/2015.

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à $72.9 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le département du Gers.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2012, le préfet du Gers met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est le passage d'une masse d'air, chargée en particule, en provenance du nord-ouest sur la façade ouest de la région Midi Pyrénées.

ÉVOLUTION

Les concentrations ont continué à augmenter sur le département du Gers jusqu'en milieu de nuit, avant de commencer à redescendre. A priori les conditions météorologiques devraient se dégrader au cours de l'après midi avec l'apparition d'une perturbation pluvieuse plus intense. Ces conditions devraient favoriser la diminution des concentrations dans l'air: l'épisode de pollution ne devrait donc pas se poursuivre dimanche 22/03/2015

Cette procédure est valable pour la journée du 21/03/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Gers

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 21/03/2015 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Gers

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 21/03/2015 à 08h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Gers